

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux Conseillers présents, excuse l'absence de Stéphane Riva et Eric Viguié. Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil est adopté dans l'état. Il donne lecture de l'ordre du jour.

### INFORMATIONS

#### SCOT

Le Scot, approuvé le 4 mars 2021 par le Conseil Syndical PÉTR Lézéou, est exécutoire depuis le 5 mai 2021. Il est sur le site internet : <https://.levezou.fr/schema-coherence-territorial/>

#### Contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD)

Le Centre des finances publiques a mis en place un CHD pour notre collectivité. Il permet une réorganisation des contrôles en concentrant ces derniers sur les dépenses les plus risquées et présentant les enjeux les plus importants. Ils favorisent la prévention des anomalies de mandatement. Ces contrôles permettent d'établir le taux d'erreurs patrimoniales significatives (TEPS) qui pour notre collectivité s'élève à 0 %. Le Maire souligne que pour une fois le zéro est une bonne note mais qu'il sera difficile de l'améliorer.

#### Réunion Ecole Rurale

Une note du DASEN Aveyron souligne le fait que le nombre d'élèves en âge scolaire baisse régulièrement en milieu rural (Prades s'inscrit en faux !) mais que le nombre d'enseignants est maintenu, ce qui doit amener une qualité d'enseignement améliorée.

De manière à envisager ensemble une réflexion globale sur l'offre scolaire et éducatrice que l'académie propose tant sur les temps scolaires que périscolaire et dégager des perspectives pour les années à venir.

L'inspection académique propose une réunion le 29 juin de 18 h à 20 h à la Mairie de Ste Radegonde. Les volontaires sont les bienvenus.

#### Port du masque

Compte tenu des données de la pandémie, la Préfète arrêté : « le port du masque est obligatoire pour toute personne de onze ans qui circule dans les espaces urbanisés de l'ensemble des communes de département 12. » Sont exclus de la mesure les personnes bénéficiant d'une dérogation ou pratiquant un sport.

#### Popcorn

Un labyrinthe végétal sera ouvert sur la Commune chez Monsieur Romain Chauchard à la Pierre Plantée. Le Conseil Municipal souhaite à Romain une parfaite réussite dans son entreprise qui invite ses collègues à l'inauguration du labyrinthe (vendredi 2 juillet à 17 h).

#### Routes

Les travaux de goudronnage partiels ont été assurés et les routes à reprendre devraient se réaliser début juillet. Le fauchage des banquettes devra être mis en œuvre dans un délai assez bref à l'appréciation de David Bousquet responsable de l'entretien.

### **Traversée de Prades**

La réponse pour une partie des subventions concernant les travaux de mise en sécurité de l'avenue de la Sauveté est arrivée. La DETR accordée est de 29,7 % du montant total des travaux : 6 952,50 €.

### **City Stade**

Grosses difficultés pour obtenir des devis d'installation. Pour les travaux préparatoire, Daniel Fabié a été contacté pour donner un avis sur les travaux à envisager afin de construire une plateforme sur la parcelle Daures.

## **DELIBERATIONS**

### **Création d'une aire de jeu**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les 13 mars et 11 mai une majorité du Conseil Municipal s'est prononcée pour l'étude de la construction d'un terrain multisport près de la Mairie (cf CR des réunions des dates énoncées).

Il rappelle aussi que le Conseil Municipal lui avait donné pouvoir pour négocier l'achat d'une parcelle mitoyenne à la Mairie auprès des propriétaires Daures François de Canet de Salars.

Il informe le Conseil Municipal que l'achat de ce terrain d'une superficie de 578 m<sup>2</sup> pourrait se concrétiser à la somme de 20 000 (vingt mille) €uros.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la famille Daures et charge Monsieur le Maire des démarches administratives.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Plage de Boulouis**

Le Maire rappelle que l'aménagement de la plage de Boulouis ne fera pas l'objet de publicité auprès des gens de Rodez ou de Millau ou d'ailleurs. Il rappelle aussi que les gens de la Commune qui n'ont pas de terrain au bord du lac doivent pouvoir bénéficier d'un endroit qui leur soit réservé et accessible normalement sans avoir à demander à personne. L'aire sera aménagée sommairement de quelques tables de plein air. Des dispositions seront prises s'il existe « des débordements ».

### **Pétanque et Bar y Cou**

Une relance du bar et une éventuelle création d'un club de pétanque sont proposées par Francis Verdier. Début Juillet une réunion aura lieu à la Mairie afin de mieux définir les besoins exacts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.